

ARRETE N°2007-----^u139-----/MS/CAB
portant création, attributions et composition
du Comité National chargé de l'Organisation
de la Journée Mondiale de la Santé 2007.

LE MINISTRE DE LA SANTE

- Vu La Constitution ;
- Vu Le Décret n° 2006-002/PRES du 05 janvier 2006, portant nomination du Premier Ministre ;
- Vu Le Décret n° 2006-003/PRES/PM du 06 janvier 2006, portant composition du Gouvernement du Burkina Faso ;
- Vu Le Décret n° 2002-464/PRES/PM/MS du 04 Octobre 2002 portant organisation du Ministère de la Santé ;

ARRETE

ARTICLE 1 : Il est créé au Burkina Faso, un Comité National d'organisation de la Journée Mondiale de la Santé 2007 sur le thème « **Sécurité sanitaire internationale** » avec pour mot d'ordre « **Investir dans la santé, bâtir un avenir plus sûr** ».

ARTICLE 2 : Le Comité National d'Organisation est chargé de la préparation et de l'organisation des activités de la Journée Mondiale de la Santé 2007.

ARTICLE 3 : Le Comité National d'Organisation est composé ainsi qu'il suit :

PRESIDENT : Secrétaire Général du Ministère de la Santé

VICE – PRESIDENT : Directeur Général de la Santé

COORDONNATEUR : Directeur de l'Hygiène Publique et de l'Education pour la Santé

Les différentes sous-commissions chargées de l'organisation sont :

- la sous commission Thème ;
- la Sous commission Protocole/accueil ;
- la sous commission Presse / communication/animation ;
- la sous commission Finances;
- la sous commission Matériel/transport;
- la sous commission Restauration / rafraîchissement ;
- la sous commission Décoration ;
- la sous commission Récompense du meilleur District Sanitaire.

ARTICLE 4 : La sous commission Thème est chargée de :

- définir et rédiger le contenu technique des messages à diffuser;
- rédiger les discours ;
- reproduire les documents.

Responsable : DOYE Eric (DHPES)

Membres :

- Représentant de la DGS;
- BANON Siaka (DHPES) ;
- Représentant de l'OST;
- NERE Ousmane (SG/SE)
- Représentant de l'OMS;
- Madame ILBOUDO Nicole (DHPES);
- SANOU Noufou (DHPES).

ARTICLE 5 : La sous commission Protocole/accueil est chargée de :

- assurer l'organisation de la cérémonie ;
- initier les cartes d'invitation ;
- ventiler les cartes d'invitation ;
- assurer la maîtrise de la cérémonie ;
- assurer l'accueil et l'installation des invités aux différentes cérémonies.

Responsable : BADINI Issa (CAB)

Membres :

- LINGANI Brigitte (DHPES) ;
- Représentant de l'ENSP;
- SOME Fatou (DHPES)

ARTICLE 6 : La sous commission Presse/animation est chargée de :

- assurer une large couverture médiatique de la journée ;
- prendre contact avec les organes de presse ;
- organiser les conférences de presse et autres magazines relatifs à la journée ;
- faciliter la collaboration entre le sous comité thème et les médias ;
- prendre contact avec les différentes troupes afin d'assurer l'animation de la journée ;

Responsable : SEBGO René (DCPM /Santé)

Membres :

- LOUGUE Kou (DHPES) ;
- KORBEOGO Irené (DHPES) ;
- SAGNON Adolphe (OMS) ;
- HILOU. D. André (DHPES) ;
- YODA Ami (DCPM).

ARTICLE 7 : La sous commission Finance est chargée de :

- identifier les partenaires financiers
- rédiger les requêtes
- mobiliser les ressources financières
- recueillir les devis des différentes sous commissions
- élaborer le budget de l'organisation de la journée
- assurer le règlement des factures
- produire les justificatifs des dépenses effectuées

Responsable : OUATTARA Ali (DHPES)

Membres :

- GNANKINE Ibrahim (DRH);
- Représentant DLM
- OUEDRAOGO Charles (DAF)

ARTICLE 8 : La sous commission Matériel et transport est chargée de :

- assurer la disponibilité du matériel nécessaire à l'organisation de la journée ;
- assurer la propreté des lieux des différentes cérémonies ;
- assurer la sécurité des lieux des différentes cérémonies.

Responsable : LOMPO David (DHPES)

Membres :

- NACOULMA Justin (DEP) ;
- DOH Edmond (DHPES) ;
- Représentant de l'ENSP.
- DA Volta (DAF)
- ROUAMBA François (DHPES) ;
- ZIDA Geoffroy (DHPES) ;

ARTICLE 9 : La sous commission Restauration / rafraîchissement est chargée de :

- assurer l'organisation du cocktail

Responsable : Mme COMPAORE Claire (DGS)

- Membres** :
- Madame OUEDRAOGO Mariam (DHPES) ;
 - Représentant de la DSF;
 - DEMBELE Regina (DHPES);
 - SOME Diane (DHPES);
 - ZONGO René (DHPES).

ARTICLE 10 : La sous commission Récompense du meilleur district sanitaire est chargée de :

- identifier les districts sanitaires les plus méritants ;
- proposer les différentes récompenses.

Responsable : Coordonnateur de la CADSS ;

- Membres** :
- BONKOUNGOU Gisèle Hortense (CADSS) ;
 - AKOTIONGA Edouard (DEP) ;
 - NITIEMA Abdoulaye (ST/PNDS)

ARTICLE 11 : La sous commission Décoration est chargée de :

- Proposer les personnalités à la décoration ;
- Rédiger les différentes correspondances nécessaires et prendre attache avec la Grande Chancellerie ;
- Prendre les dispositions pour la participation de la Fanfare à la cérémonie.

Responsable : Directeur des Ressources Humaines (CHUYO) ;

Membres :
- BERE Jean (DHPES);
- Madame LANKOANDE Mariam (DRH);

ARTICLE 12 : Le président du comité national d'organisation convoque et préside les réunions du comité national d'organisation de la journée.

ARTICLE 13: Chacune des sous commissions pourra, en cas de besoin, faire appel à toute personne dont les compétences auraient été jugées nécessaires à l'exécution de ses activités.

ARTICLE 14 : Le Secrétaire Général du Ministère de la Santé, le Directeur Général de la Santé et le Directeur de l'Hygiène Publique et de l'Education pour la Santé sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

ARTICLE 15 : Le présent arrêté qui prend effet pour compter de sa date de signature, sera enregistré publié et communiqué partout où besoin sera.

Ampliations

- CAB
- SG
- DGS
- DLM
- DHPES
- DSF
- DEP
- DAF
- DCPM
- CADSS
- OST
- DRH
- Protocole du Ministre
- OMS
- Intéressés
- Archives/chrono

Ouagadougou, le 27 MAR 2007



Bédouma Alain YODA
Commandeur de l'Ordre National